



COVID-19 : Point d'actu hebdo d'Yves Métaireau du 6 mai

Communiqué de presse du 6 mai 2020.

Publié le 06 mai 2020

Dans le prolongement des annonces gouvernementales et des dernières décisions municipales du 4 mai, Yves Métaireau Maire de La Baule-Escoublac et Président de Cap Atlantique résume dans ce deuxième rendez-vous hebdomadaire, les points essentiels d'actualité de la vie bauloise.

Distribution des masques : le dispositif centralisé autour de l'hôtel de Ville et des mairies annexes

Les masques « grand public » seront progressivement distribués aux Baulois, sauf aléa, à partir du 15 mai avec une priorité donnée aux personnes de 70 ans et plus ; puis l'ensemble de la population à partir du 19 mai. Ce calendrier indicatif de mise à disposition des masques (lavables 50 fois maximum) est conditionné par la date de leur livraison encore non confirmée par Le Département de Loire-Atlantique qui en assure la commande et le cofinancement.

Concrètement, chaque habitant sera invité par quartier (avec rapprochement par secteur sur la base des bureaux de vote) à retirer son masque à l'hôtel de Ville, à la Mairie annexe du Guézy ou d'Escoublac, voire sur d'autres lieux de la ville. La localisation précise du lieu de distribution du masque sera indiquée par affichage en mairies, internet, les réseaux sociaux et la presse locale, dès que la ville aura réceptionné les masques. La dotation en masques des occupants de maisons de retraite, résidences autonomie ou usagers bénéficiant du service de portage des repas à domicile sera, quant à elle, assurée par les services du CCAS.

L'ensemble des commerçants au complet sous la halle du marché couvert à partir du 11 mai.

Si, depuis le 30 mars, seulement 15 commerçants étaient autorisés à s'installer quotidiennement sous la halle du marché central, tous pourront revenir à partir du 11 mai. Les mesures sanitaires, notamment d'utilisation de gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie du marché et le sens unique de circulation seront cependant maintenus.

Parcs et jardins : réouverture sous conditions à partir du 11 mai

D'une manière générale, les parcs et jardins baulois seront à nouveau accessibles pour les activités de promenades et de déambulation. En revanche, la pratique des jeux pour enfants et autres parcours sportifs reste interdite au même titre que l'accès au skate-park, stades, et à tous les terrains de sport jusqu'à nouvel ordre.

En bref, à partir du 11 mai : reprise progressive des services publics suivants :

- › L'accès aux cimetières, l'agence postale d'Escoublac, les services de l'état civil de l'hôtel de Ville (sur rdv essentiellement), la bibliothèque Henri Queffelec (avec réservation de livres via internet et livraison façon drive), la célébration des mariages sous condition, en particulier dans la limite de 10 personnes ;
- › Les visites au Musée Boesch sous condition strictes de fréquentation.

Les services techniques, des espaces verts, de la propreté urbaine continuent leurs activités sur le terrain depuis le début du confinement et pour les autres services municipaux le télétravail sera privilégié.

Le CCAS prêt pour la réouverture de ses services du multi-accueil et de la crèche

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Baule est prêt à rouvrir la crèche le 11 mai et le multi-accueil le 12 mai avec, pour ce dernier, un effectif limité à 10 enfants au lieu de 20 en temps normal. Chaque parent concerné par ces services est contacté pour structurer au mieux et dans le respect des mesures barrières, l'accueil des enfants.

Retour des enfants à l'école à partir du 14 mai : ce qu'il faut retenir

La réouverture des écoles maternelles et élémentaires publiques bauloises, qui concerne environ 600 élèves, a nécessité un travail de préparation approfondi entre la Municipalité, l'Education nationale, les directions des écoles et les parents d'élèves. Une information spécifique à l'organisation de chaque école sera adressée aux familles au plus tard le 7 mai. Globalement, il <https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/covid-19-point-dactu-hebdo-dyves-metaireau-du-6-mai-5401?>

faut retenir les grands principes suivants :

- Le retour des enfants à l'école (basé sur le volontariat des parents) s'observera en classe un jour sur deux majoritairement et par groupe de 15 maximum, avec au préalable une prise journalière et matinale de température, un lavage des mains systématique avant l'entrée en classe ;
- L'accueil matinal quotidien sera organisé en mode décalé entre 8h40 et 9h (au-delà de cet horaire les écoles seront strictement fermées). Ce même principe de décalage sera respecté pour les récréations et les repas pris à l'école ;
- Les bureaux des élèves seront vidés et des sacs pourront être distribués à chaque élève en solution alternative ;
- Le port du masque sera proscrit pour les élèves, en revanche le personnel enseignant aura à sa disposition visière et masque ;
- Un accueil des enfants non scolarisés sera potentiellement proposé aux parents à partir du 25 mai dans les écoles et dans les mêmes conditions sanitaires décidées pour accéder aux classes. Tous les plans sportifs scolaires habituels (équitation, natation, tennis, etc...) sont cependant annulés. Les conditions d'accueil de ce dispositif réservés aux familles sans autre solution de garde pour leurs enfants, seront prochainement détaillées par chaque école auprès des parents d'élèves.

Toutes les manifestations bauloises annulées jusqu'au 31 août ... mais des séances de cinédrive in tout l'été !

Si aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, l'ensemble des manifestations estivales (feux d'artifice compris) est annulé ou dans certains cas reporté en septembre ou au delà, la ville de La Baule propose à partir de fin mai des séances de cinéma en plein air à l'abri de la foule chacun dans sa voiture. C'est donc le parking des Floralies qui accueillera ces séances gratuites et accessibles sur réservation sur le site internet de la Ville. La programmation et le détail de cette future animation seront dévoilés la semaine prochaine...

Quant à la plage, sa fréquentation reste interdite jusqu'au 2 juin conformément aux dispositions gouvernementales, d'autant qu'Yves Métaireau espère bien pouvoir compter sur les services des renforts saisonniers des MNS et CRS pour assurer, dans les meilleures conditions, la réouverture tant attendue de la plage par les particuliers et les professionnels.

Avant de retrouver la plage, la population pourra de nouveau flâner à pied sur le boulevard de mer à partir du 11 mai entre La Baule et Pornichet, ce qui était interdit depuis le 26 mars par arrêté préfectoral.

Afin de formaliser un certain nombre de décisions indispensables, Yves Métaireau a programmé le premier conseil municipal depuis le 18 décembre 2019, le 26 juin prochain, salle des Floralies ; la salle actuelle du conseil n'étant pas adaptée aux mesures de distanciation sociales obligatoires.

A suivre ..., et à la semaine prochaine.



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

